



PLAN D'ACTION ANNUEL
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA VILLE DE TERREBONNE

BILAN - ANNÉE 2021
PLAN D'ACTION – ANNÉE 2022

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
PORTRAIT DE LA VILLE DE TERREBONNE ET ORGANISATION MUNICIPALE	4
DEFINITIONS	6
INCAPACITES DES PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS	6
INCAPACITES DES PERSONNES DE MOINS DE 15 ANS.....	7
CATEGORIES DE GRAVITE LIEES A L'INCAPACITE.....	9
PERSONNES AVEC INCAPACITE A TERREBONNE : FAITS SAILLANTS	10
ÉNONCES GENERAUX.....	12
MESURES PERMANENTES	13
BILAN DU PLAN D'ACTION 2021	17
BILAN PLAN D'ACTION 2021	18
1. ACCESSIBILITE	18
4. SECURITE	21
6. ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION SOCIALE	24
7. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU CAMP DE JOUR	26
PLAN D'ACTION 2022	27
ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2022	28
PLAN D'ACTION 2022	29
1. ACCESSIBILITE	29
2. COMMUNICATIONS ET INFORMATION	32
3. SECURITE	35
REMERCIEMENTS	38
REFERENCES.....	40

Introduction

Depuis l'adoption, le 17 décembre 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, (L.R.Q., c. E-20.1) la Ville de Terrebonne réalise annuellement des actions afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées au même titre que tous les citoyens.

L'objectif premier du plan d'action est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant des compétences municipales. Pour la Ville de Terrebonne, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique. Elle inclut, entre autres, les aspects d'accessibilité économique, communicationnelle, organisationnelle et politique. Pour notre organisation, l'accessibilité touche donc les politiques, les règlements, les programmes, l'accueil, l'information, l'aménagement et l'entretien du territoire, le site Internet, la participation à la vie collective, etc.

Certaines actions ciblant les personnes handicapées peuvent réduire les obstacles rencontrés par d'autres groupes, comme les personnes âgées et les familles. C'est le cas notamment des mesures permanentes présentées plus loin. Ces mesures sont des actions qui furent d'abord prévues dans un plan annuel et qui ont été intégrées de façon permanente aux opérations et activités courantes de la Ville. Cette liste de mesures s'allonge donc d'année en année.

La désignation d'une personne responsable de coordonner le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées est également une condition à l'atteinte des objectifs. Cette désignation permet d'assurer une bonne organisation des différentes étapes liées à l'élaboration et au suivi du plan d'action. À la Ville de Terrebonne, la conseillère en développement social de la Direction du loisir et de la vie communautaire assure cette fonction, de concert avec les autres employés municipaux désignés dans chacun des services concernés.

Portrait de la ville de Terrebonne et organisation municipale

Selon le décret de population du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la ville de Terrebonne compte, en 2021, 119 360 habitants sur un territoire d'une superficie de 154 km². Située dans la partie sud-ouest de la région de Lanaudière, elle jouit d'une situation géographique avantageuse et affiche le deuxième rang des municipalités québécoises au chapitre de la vitalité économique. Terrebonne fait partie de la MRC Les Moulins et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La ville de Terrebonne est administrée par un conseil municipal composé du maire et de 16 conseillers municipaux. Sept commissions municipales permanentes, composées d'élus et d'administrateurs, ont l'objectif d'analyser des dossiers stratégiques à long terme et d'en faire des recommandations au conseil municipal. Le dossier de l'accessibilité pour les personnes handicapées relève de la commission du développement social et communautaire.

La Ville compte plus de 1 200 employés intervenant au sein des directions suivantes :

- Direction générale ;
- Direction de l'urbanisme durable ;
- Direction des travaux publics ;
- Direction de la police ;
- Direction des relations avec les citoyens et des communications ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction de l'incendie ;
- Direction du loisir et de la vie communautaire ;
- Direction du génie ;
- Direction du greffe et des affaires juridiques ;
- Direction de l'administration et des finances ;
- Direction des technologies de l'information.

Les principaux domaines de compétence de la municipalité sont les suivants :

- Loisirs et culture
- Développement et activités communautaires
- Parcs et espaces verts
- Développement économique local
- Eau potable et assainissement des eaux usées
- Gestion des matières résiduelles
- Habitation et logement social
- Police, protection incendie et mesures d'urgence
- Environnement
- Réseau routier local et déneigement
- Salubrité et nuisances
- Transport
- Aménagement du territoire et urbanisme.

Certains de ces domaines sont en responsabilité partagée avec d'autres instances comme la MRC, la CMM et les gouvernements provinciaux et fédéraux.

Les autres domaines tels la santé, les services sociaux, la solidarité sociale, l'emploi, le transport collectif et l'éducation relèvent d'autres instances pour lesquels la Ville offre son soutien et sa collaboration.

Définitions

La Loi définit une personne handicapée comme « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les difficultés à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée doivent persister six mois ou plus. Les personnes ayant des incapacités temporaires n'entrent donc pas dans la définition de « personnes handicapées ».

Incapacités des personnes de 15 ans et plus

L'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (2012) présente des définitions pour les types d'incapacité pour les personnes de 15 ans et plus :

- **Vision** : difficulté à voir avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes ;
- **Audition** : difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes ;
- **Mobilité** : difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes ;
- **Flexibilité** : difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes ;
- **Dextérité** : difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes ;
- **Douleur** : douleur chronique ou occasionnelle et qui limite les activités quotidiennes ;

- **Apprentissage** : difficulté d'apprendre telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention, autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé, qui limite les activités quotidiennes ;
- **Psychologique** : condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie, qui limite les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à la thérapie ;
- **Mémoire** : troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie ;
- **Indéterminé** : tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'Enquête canadienne sur l'incapacité qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité ;
- **Développement** : problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes.

Incapacités des personnes de moins de 15 ans

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (2006) indique des définitions des types d'incapacité pour les enfants de moins de 15 ans :

- **Audition** : difficulté à entendre (applicable à tous les enfants de moins de 15 ans) ;
- **Vision** : difficulté à voir (applicable à tous les enfants de moins de 15 ans) ;
- **Parole** : difficulté à parler ou à se faire comprendre (applicable aux enfants de 5 à 14 ans) ;

- **Mobilité** : difficulté à marcher sur une surface ferme et plane, comme un trottoir ou un plancher (applicable aux enfants de 5 à 14 ans) ;
- **Dextérité** : difficulté à utiliser ses mains ou ses doigts pour saisir ou pour tenir de petits objets comme un crayon ou un ciseau (applicable aux enfants de 5 à 14 ans) ;
- **Apprentissage** : difficulté à apprendre en raison d'un état (diagnostiqué ou non par un professionnel) comme des problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie (applicable aux enfants de 4 à 15 ans) ;
- **Retard de développement** : un retard de développement, physique ou intellectuel, ou un autre type de retard (applicable aux enfants de moins de 5 ans) ;
- **Déficience intellectuelle** : limitations cognitives attribuables à une déficience intellectuelle ou à un trouble du développement, comme le syndrome de Down, l'autisme ou des troubles mentaux causés par un manque d'oxygène à la naissance (applicable aux enfants de 5 à 14 ans).
- **Psychologique** : limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'un enfant peut faire en raison de troubles émotionnels, psychologiques ou du comportement (applicable aux enfants de 5 à 14 ans) ;
- **Problème de santé chronique** : limitation dans la quantité ou le genre d'activités qu'un enfant peut faire en raison d'un ou de plusieurs états de santé chroniques (d'une durée de six mois ou plus) et qui ont été diagnostiqués par un professionnel de la santé. Par exemple : l'asthme ou des allergies graves, une maladie cardiaque, une maladie rénale, le cancer, l'épilepsie, la paralysie cérébrale, le spina-bifida, la fibrose kystique, la dystrophie musculaire et le syndrome d'alcoolisme fœtal (applicable à tous les enfants de moins de 15 ans) ;
- **Indéterminé** : l'incapacité est classée « indéterminée » si la personne interviewée a répondu « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais n'a pas répondu « oui » aux questions sur le type

d'incapacité qui ont suivi (applicable à tous les enfants de 15 ans et moins).

Catégories de gravité liées à l'incapacité

Pour les personnes de 15 ans et plus, l'indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en s'appuyant sur les réponses aux questions de *l'Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Des points ont été accordés en fonction de l'intensité et de la fréquence des limitations d'activités déclarées par les répondants. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1.

La gravité globale de l'incapacité est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Cette échelle comporte quatre niveaux de gravité de l'incapacité : légère, modérée, grave ou très grave.

Pour les enfants de moins de 15 ans, l'indice a été construit à partir des réponses aux questions de *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006. Des points ont été accordés en tenant compte à la fois de la fréquence (nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité) et de l'intensité de l'incapacité (le fait d'être totalement ou partiellement incapable de pratiquer une activité donnée). La somme de ces points représente un score.

Des échelles de scores différentes ont été construites pour les enfants de 5 à 14 ans et les pour les enfants de moins de 5 ans. Chaque échelle a été divisée en différents degrés de gravité des incapacités. L'échelle de gravité pour les enfants de 5 à 14 ans comporte quatre niveaux (légère, modérée, grave et très grave), tandis que les l'échelle pour les enfants de 5 ans en comporte deux (légère à modérée et grave à très grave).

Personnes avec incapacité à Terrebonne : faits saillants

Voici les faits saillants tirés des données disponibles¹ relatives à l'incapacité sur les territoires de la ville de Terrebonne et de la MRC Les Moulins.

Population de 15 ans et plus :

- la proportion estimée de la population de 15 ans et plus avec incapacité est de 8,8 %, ce qui représentait, en 2016, 6647 personnes ;
- le taux d'incapacité est plus élevé chez les femmes (9,3 %) que chez les hommes (8,2 %) ;
- le taux d'incapacité augmente avec l'âge : il est de 3,4 % chez les 15 à 34 ans, de 8,8 % chez les 35 à 64 ans, et de 23,6 % chez les 65 ans et plus ;
- la répartition du taux d'incapacité selon la gravité va comme suit :
 - légère : 31,1 % ;
 - modérée : 17,6 % ;
 - grave : 23,8 % ;
 - très grave : 27,5 % ;
- les types d'incapacité les plus répandus sont : douleur, mobilité, flexibilité, psychologique, et dextérité. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité ;
- la douleur est l'incapacité la plus répandue chez les 15 à 64 ans, alors qu'elle est en deuxième position chez les 65 ans et plus, suivant de près la mobilité.

Population de moins de 15 ans :

- la proportion estimée de la population de moins de 15 ans avec incapacité est de 2,8 %, ce qui représentait, en 2016, 636 personnes ;
- le taux d'incapacité est plus élevé chez les garçons (3,5 %) que chez les filles (2,1 %) ;

¹ Les sources de ces données sont présentées en fin de document.

- l'incapacité est légère à modérée dans 48,7 % des cas, et grave à très grave dans une proportion de 51,3 % ;
- les types d'incapacité les plus répandus sont : problème de santé chronique, apprentissage (5 à 14 ans), déficience intellectuelle ou trouble du développement et parole (5 à 14 ans).

Les données relatives au milieu scolaire indiquent que pour l'année 2017-2018, 19,4 % des élèves de la MRC les Moulins inscrits à la formation générale des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) étaient identifiés comme handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ce taux correspond à environ 5 000 jeunes. La proportion était de 24,9 % chez les garçons et de 13,6 % chez les filles.

En 2018 dans la MRC Les Moulins, 1098 enfants âgés de 0 à 17 ans bénéficiaient du supplément pour enfants handicapés. Les troubles du développement représentaient à eux seuls 62 % des handicaps admissibles en vertu du programme.

Énoncés généraux

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne indique, à l'article 10, que :

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

En respect et en complément de la Charte, la Ville de Terrebonne poursuit des buts faisant l'objet des énoncés suivants :

- La Ville de Terrebonne entend promouvoir et soutenir, dans un principe d'égalité et d'équité, le droit à toute personne d'accéder à son environnement de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations ;
- La Ville de Terrebonne entend travailler à ce que les personnes handicapées soient accueillies telles qu'elles sont avec ouverture et respect ;
- La Ville de Terrebonne entend anticiper les besoins futurs, en termes d'accessibilité, lors de ses projets d'aménagements à venir ;
- La Ville de Terrebonne collaborera avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées afin de bénéficier de leur expertise dans le but de se tenir à l'affût de l'évolution des besoins véritables.

Mesures permanentes

Certaines mesures visant l'accessibilité et l'adaptation des services, et réalisées dans les plans d'action passés, sont maintenant intégrés aux opérations courantes des divers services municipaux.

- **Accessibilité**

- Assurer et maintenir la mise à jour des portraits de clientèles dans le plan d'action pour les personnes handicapées.
- Poursuivre les mesures d'adaptation des équipements utilitaires (portes, toilettes, etc.) des infrastructures municipales arrimés avec le calendrier de rénovations.
- Réunir les intervenants du comité de suivi de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale à raison de deux fois par année (le comité de pilotage de la Politique de développement social a remplacé ces rencontres en 2020).
- Maintenir et diffuser le programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les activités.
- Maintenir le programme d'accompagnement en camp de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers.
- Exiger annuellement une formation aux animateurs de camps de jour sur les problématiques particulières.
- Agir à titre d'agent de liaison entre les personnes handicapées et les organismes de loisir de la communauté.
- Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors du processus d'acquisition ou de location d'équipement.
- Poursuivre l'aménagement des bâtiments municipaux afin de s'assurer de leur accessibilité.
- Participer aux rencontres du Réseau des Municipalités accessibles.
- Promouvoir la conformité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (dimension et nombre selon le Code de construction du Québec).
- Appliquer le Code de la sécurité routière en ce qui a trait aux infractions liées aux stationnements réservés aux personnes handicapées (165 constats émis en 2020).
- Lors de la réfection, du réaménagement ou de la construction de carrefours routiers, analyser la pertinence d'y implanter des minuteriers à décompte numérique aux passages piétonniers.

- Permettre aux citoyennes et citoyens de la Ville de Terrebonne ayant des incapacités auditives sévères d'effectuer une demande de service d'interprétariat quand ils ont besoin d'être représentés lors d'une rencontre organisée par la Ville, et ce, si le sujet touche directement le demandeur.
- Poursuivre le développement d'ententes entre la Ville, les organismes communautaires, le CISSSLAN et les centres de services scolaires pour favoriser l'accès aux enfants à besoins particuliers aux services d'animation estivaux ou autres services spécialisés.
- Continuer de recommander les familles terrebonniennes aux différents organismes offrant des services aux personnes handicapées ; accompagnement, répit, camp de jour, etc...
- Permettre aux citoyennes et citoyens d'effectuer des demandes d'informations, les demandes de permis, les déclarations de travaux et autres transactions en ligne.
- Permettre la prise de rapport par téléphone par le service de police pour certaines infractions mineures.
- Poursuivre l'installation de toilettes mobiles accessibles lors des événements.
- Maintenir l'accessibilité universelle du bureau du citoyen pour les personnes vivant avec un handicap.
- Maintenir les différents programmes de soutien à la vie associative pour les organismes admis.

- **Communications et informations**

- Maintenir le système de réponse en personne au téléphone pour les citoyennes et citoyens.
- Maintenir un répertoire virtuel des organismes offrant différents services et activités pour les personnes handicapées.
- Maintenir les services du bureau du citoyen qui permettent un accueil et un accompagnement personnalisé auprès du citoyen.
- Poursuivre les mesures de sensibilisation de la communauté terrebonnienne à l'importance de l'ouverture et de l'inclusion à l'occasion des journées/semaines ou mois de la sensibilisation.
- Maintenir le service d'assistance aux citoyens lorsqu'ils doivent remplir des formulaires en ligne.
- Promouvoir le programme d'accès à l'égalité en emploi.
- Sensibiliser les candidats et le personnel à s'auto-identifier comme faisant partie d'un ou de plusieurs groupes visés par la loi, dont les personnes handicapées.

- **Mobilité (transport/déplacement)**

- Poursuivre l'aménagement du réseau cyclable et de la TransTerrebonne.
- Poursuivre l'aménagement des mesures de ralentissement de la circulation.
- Poursuivre l'abaissement des trottoirs au niveau du pavage des rues.
- Participer à la bonification du service de transport adapté.
- Maintenir le suivi des demandes faites par le CISSS de Lanaudière ou le Bouclier pour l'ajout d'alarmes sonores aux intersections.
- Poursuivre l'aménagement de carrefours routiers respectant les normes d'accessibilité lors de leur réfection, réaménagement ou construction.
- Poursuivre le suivi des mesures d'accessibilités ciblées par le plan directeur de mobilité durable.
- Maintenir la participation d'un représentant de la Ville de Terrebonne à la table de discussion du ministère du Transport sur les normes d'aménagement du réseau routier.

- **Sécurité**

- Maintenir les visites de vérification des détecteurs de fumée dans les résidences où vivent des personnes handicapées et des personnes âgées.
- Maintenir la tenue d'activités de vérification de conformité (piscines résidentielles, foyers et poêles, sièges d'auto pour enfants, etc.).
- Accroître la surveillance policière sur la TransTerrebonne afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers, incluant les personnes handicapées.
- Maintenir le programme Sécur-Or (évaluation de la sécurité, prévention incendie et évaluation de la mobilité à l'intérieur du domicile).
- Maintenir l'intervention d'un chien de soutien par le service de Police pour l'accompagnement de personnes vulnérables en contexte judiciaire (90 interventions en 2021).
- Poursuivre la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées lors des démarches d'évaluation des risques pour la Ville de Terrebonne.
- Prévoir des mesures adaptées lors d'intervention dans les résidences pour personnes âgées.
- Poursuivre les mesures établies dans le programme Droit devant qui visent, entre autres, de s'assurer des pratiques non discriminatoires des policiers.

- **Habitation et milieu de vie**

- Poursuivre le développement de projets visant l'implantation de logements sociaux et adaptés.

- Maintenir l'appui de la Ville auprès de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud.

- **Engagement citoyen et participation sociale**
 - Maintenir la participation de représentants municipaux sur les instances de concertation.
 - Maintenir les mécanismes de consultation pour les grands dossiers et projets municipaux (élection d'un représentant des organismes pour personnes handicapées sur le comité de suivi de la Politique de développement social et tenue de groupes de discussion auprès des personnes handicapées et des organismes)
 - Encourager et soutenir les fêtes de voisinage, ou de quartier, initiées par des citoyens.
 - Maintenir les démarches de consultation auprès des personnes handicapées et les organismes dédiés dans le cadre de démarches d'élaboration des différentes politiques et plans d'action

- **Développement et épanouissement des personnes**
 - Poursuivre le développement des programmes récréatifs, culturels et communautaires.
 - Maintenir la gratuité dans les bibliothèques pour les citoyens.
 - Maintenir le programme d'accessibilité aux activités de loisir et au camp de jour pour les clientèles défavorisées (Loisirs pour tous).
 - Poursuivre le déploiement de services adaptés (livres audio, livres avec gros caractères, bornes en libre-service, etc.) dans les bibliothèques.

Bilan du plan d'action 2021

Tout comme l'année précédente, l'année 2021 se sera déroulée sous le signe de l'adaptation des services de la Ville de Terrebonne en raison de la pandémie. Des impacts se seront donc fait sentir dans l'ensemble de la planification municipale et de ses opérations incluant les mesures prévues dans le plan d'action pour les personnes handicapées 2021. Mentionnons également la pénurie de main-d'œuvre qui affecte les activités et les services de la Ville qui doit ajuster son offre en fonction des ressources disponibles.

L'année 2021 aura été également pour la Ville de Terrebonne l'année de l'adoption de sa première politique de développement social qui cible les personnes handicapées parmi les clientèles prioritaires et l'accessibilité universelle comme un des objectifs incontournables. La politique de développement social s'inscrit par ailleurs en continuité avec une autre planification, soit le Plan stratégique 2021-2025 de la Ville de Terrebonne. Le plan stratégique ancre la préoccupation de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées au sein de la communauté terrebonnoise à travers les quatre orientations suivantes :

1. Terrebonne mobile ;
2. Terrebonne durable ;
3. Terrebonne citoyenne et inclusive ;
4. Terrebonne efficiente.

Note au lecteur : les tableaux des pages suivantes ont été créés en respect des normes relatives aux documents accessibles proscrivant, notamment, la fusion de cellules et suggérant plutôt d'utiliser une couleur de police plus pâle pour rappeler l'objet à laquelle la nouvelle information s'applique.

Bilan plan d'action 2021

1. Accessibilité

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Bilan
L'aménagement des parcs municipaux peut être une contrainte à l'accessibilité des personnes handicapées.	1.1 Planifier les mesures d'accessibilité lors de la planification des travaux d'aménagement ou de réfection des parcs municipaux	Impliquer les partenaires spécialisés en matière d'accessibilité lors de l'élaboration des devis d'appel d'offres pour les travaux à réaliser	Direction du loisir et de la vie communautaire Direction du génie	Réalisé. Des organismes communautaires en lien avec les personnes handicapées ont été consultés lors de la planification des travaux réalisés dans les parcs municipaux en 2021.
L'aménagement des parcs municipaux peut être une contrainte à l'accessibilité des personnes handicapées.	1.2 Considérer les besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration du Plan directeur des parcs	Inviter des partenaires spécialisés en matière d'accessibilité lors des consultations en lien avec l'élaboration du Plan directeur	Direction du loisir et de la vie communautaire Direction du génie	Réalisé. Les organismes ont participé aux différentes activités menant à la réalisation du Plan directeur. Des sondages ont été envoyés aux

				personnes handicapées.
L'aménagement des parcs municipaux peut être une contrainte à l'accessibilité des personnes handicapées.	1.3 Évaluer l'accessibilité dans les parcs municipaux	Participer au test de la grille d'auto-évaluation de l'expérience inclusive en parc urbain de LIREIL et de l'AQLPH	Direction du loisir et de la vie communautaire Direction du génie	Réalisé. Les employés ont visité cinq parcs avec la grille. La grille devait être révisée suite aux commentaires de la Ville.

2. Communication et information

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Bilan
Les besoins des personnes handicapées sont souvent méconnus des employés municipaux.	2.1 Faciliter l'accès au plan d'action annuel par les employés municipaux.	Identifier des stratégies de diffusion	Direction des relations avec les citoyens et des communications Direction du loisir et de la vie communautaire	Réalisé en partie. Le plan d'action est disponible sur le site internet de la Ville. D'autres stratégies pourraient être déployées afin d'encourager les employés à le consulter.

Les besoins des personnes handicapées sont souvent méconnus des employés municipaux.	2.2 Rendre disponible aux employés municipaux l'information relative aux personnes handicapées.	Identifier des stratégies de diffusion dans un contexte de refonte des accès aux répertoires internes.	Direction des relations avec les citoyens et des communications Direction du loisir et de la vie communautaire	Non réalisé. Revoir en 2022.
Les personnes handicapées se sentent souvent exclues des communications municipales.	2.3 Assurer une plus grande représentation visuelle des personnes handicapées dans les communications	Renouveler la banque de photos et d'images afin d'inclure les personnes handicapées	Direction des relations avec les citoyens et des communications	Réalisé. Les premières séances photos ont été faites en 2021 et d'autres seront faites en 2022 afin de mieux représenter la diversité de nos citoyennes et citoyens

3. Mobilité (transport et déplacement)

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Bilan
Les personnes handicapées se sentent plus vulnérables lorsqu'elles circulent sur la voie publique	3.1 Renforcer les mesures de sécurité sur la voie publique	En lien avec le Plan de mobilité durable de la Ville, établir la liste des rues à prioriser pour l'implantation de trottoirs.	Direction du génie	Réalisé. La liste est connue et suivie.

Les personnes avec un handicap visuel ont du mal à lire la signalisation sur la voie publique	3.2 Faciliter la lecture de la signalisation pour les personnes handicapées visuelles	Conformément à la directive sur les normes relatives à la sécurité routière du ministère des Transports, entamer la mise aux normes des panneaux de signalisation	Direction du génie	Réalisé. La mise aux normes est entamée.
Certains sites où se tiennent des événements ne comptent pas de stationnement réservé à proximité	3.3 Favoriser l'accès aux événements pour les personnes handicapées	Prévoir des places de stationnement réservées temporaires lors des événements	Direction de la police	Réalisé. La Direction de la police s'assure de réserver des places de stationnement lors des événements.

4. Sécurité

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Bilan
Les personnes handicapées présentent souvent davantage de contraintes à l'obtention d'aide lorsqu'elles sont	4.1 Faciliter l'obtention d'aide en cas d'actes criminels	Accueillir des ressources du CAVAC dans les locaux de la Direction de la police	Direction de la police	Réalisé. La collaboration avec le CAVAC se déroule très bien.

victimes d'actes criminels				
Les personnes en situation de crise ont parfois de la difficulté à obtenir une aide immédiate et appropriée	4.2 Faciliter l'intervention de ressources spécialisées en santé mentale lors de situation de crise	Poursuivre activement les démarches avec le CISSS pour accueillir des ressources spécialisées dans les locaux de la Direction de la police.	Direction de la police	Non réalisé. Des discussions ont lieu entre la Direction de la police et le CISSS de Lanaudière sur les collaborations possibles dans le futur.
Les personnes en situation de crise ont parfois de la difficulté à obtenir une aide immédiate et appropriée	4.3 Mieux outiller les patrouilleurs afin d'intervenir de façon adéquate auprès des personnes en crise	Dispenser la formation 'Désescalade' auprès des patrouilleurs de la Direction de la police	Direction de la police	Réalisé. Tous les policiers ont reçu la formation. Elle sera aussi offerte dans les prochaines années aux nouveaux.

5. Habitation et milieu de vie

Les personnes handicapées, leurs répondants et les propriétaires d'immeubles ignorent l'existence de certains programmes facilitant l'accessibilité	5.1 Favoriser la diffusion de l'information relative aux programmes de soutien à l'accessibilité	Assurer une meilleure diffusion du Programme d'adaptation du domicile et du programme Petits établissements accessibles	Direction du loisir et de la vie communautaire	Non réalisé. Faire le lien avec la MRC les Moulins dans ce dossier pour 2022
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles à la jouissance de leur milieu de vie	5.2 Assurer l'accessibilité universelle lors des travaux de réfection des aménagements du parc du Ruisseau du feu	Aménager un sentier bétonné (actuellement en poussière de roche) et une passerelle accessible	Direction du génie	Réalisé. Le sentier a été réalisé.
Les personnes handicapées rencontrent des obstacles à la jouissance de leur milieu de vie	5.2 Assurer l'accessibilité universelle lors des travaux de réfection des aménagements du parc du Ruisseau du feu	Aménager une passerelle accessible derrière la résidence Chartwell Le Teasdale	Direction du génie	Réalisé .

6. Engagement citoyen et participation sociale

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Bilan
Les réalisations des personnes handicapées sont souvent méconnues du grand public, ce qui contribue aux préjugés et à l'exclusion à leur égard	6.1 Promouvoir les réalisations des personnes handicapées	Promouvoir la Course au flambeau, ayant pour mission la collecte de fonds pour les Olympiques spéciaux du Québec	Direction de la police	Réalisé. Ils en font la promotion et certains policiers y participent.
Les employés en situation de handicap sont sous-représentés au sein de l'administration	6.2 Atteindre les objectifs poursuivis conformément au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)	Cibler la diffusion des offres d'emploi dans les réseaux fréquentés ou consultés par les personnes handicapées	Direction des ressources humaines	Réalisé. Les offres sont diffusées via l'Arrimage et l'Étape
Les employés en situation de handicap sont sous-représentés au sein de l'administration	6.2 Atteindre les objectifs poursuivis conformément au programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)	Mettre en application la Politique d'encadrement du télétravail qui permet de réduire les déplacements vers le lieu du travail	Direction des ressources humaines	Réalisé. La Ville a adopté la Politique d'encadrement du télétravail en 2021.
Les employés en situation de handicap sont sous-représentés	6.2 Atteindre les objectifs poursuivis conformément au	Évaluer la possibilité d'accueillir des employés en situation	Direction du loisir et de la vie communautaire	Non réalisé. Le projet est reporté en 2022.

au sein de l'administration	programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)	de handicap intellectuel au sein de certains services municipaux		
Les besoins des personnes handicapées sont souvent négligés dans les grandes démarches municipales de planification	6.3 Inclure systématiquement les personnes handicapées ou organismes qui les représentent lors des démarches de planification	Dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique de développement social, consulter les personnes handicapées et les organismes dédiés	Direction du loisir et de la vie communautaire	Réalisé.

7. Programme d'accompagnement du camp de jour

L'objectif du programme est d'offrir un accompagnement adapté aux enfants ayant des besoins particuliers afin de faciliter leur participation aux activités du camp de jour régulier Les Fripouilles. Le programme est offert grâce à la collaboration de l'entreprise AES, gestionnaire désigné du programme de camp de jour municipal, et de la Ville de Terrebonne.

Au cours de l'été 2021, 79 enfants et un adolescent, répartis sur neuf sites, ont pu participer au camp de jour Les Fripouilles grâce au programme d'accompagnement. Huit demandes ont été refusées, certaines puisqu'ils n'étaient pas résidents de Terrebonne ainsi que certains puisque la date limite était largement dépassée et nous n'avions pas suffisamment de personnel pour couvrir les demandes déjà existantes.

Au total, 52 assistants-animateurs (49 à plein temps et trois à temps partiel), six responsables et deux moniteurs ont été mis à contribution dans le programme d'accompagnement. Le programme compte 2084 jours d'accompagnement pendant l'été 2020.

Quatre enfants ont été référés au camp de jour du Centre la Petite échelle, puisque le niveau de leurs besoins nécessitait un accompagnement plus important et adapté.

Plan d'action 2022

Avant d'aborder les mesures et actions spécifiques par thème, comme il est traditionnellement fait dans le plan d'action annuel, il convient de présenter les grands exercices de planification prévus en 2022, puisque les besoins des personnes handicapées y seront considérés. Ces exercices permettront de disposer, à terme, d'un portrait actualisé de la situation et des besoins ainsi que des orientations structurantes pouvant y répondre. Les exercices de planification suivants se tiendront en cours d'année 2022 :

- élaboration du plan d'action en développement social ;
- rédaction de la Politique du patrimoine ;
- refonte du site Internet de la Ville ;
- actualisation de la Politique culturelle ;

Il est déjà prévu de mettre en place un comité interservices en développement social, une action qui facilitera l'arrimage des actions municipales autour des grandes questions sociales. Il est souhaité que la mise en place de ce comité ait également comme retombées une diffusion accrue et une meilleure compréhension, auprès des employés municipaux, des enjeux sociaux vécus au sein de la communauté terrebonnienne et du rôle crucial de la municipalité à ce niveau. De plus, la Ville s'est également engagée dans sa politique en développement social à mettre en place un chantier accessibilité ainsi qu'un chantier habitation qui nous permettront d'intensifier nos efforts par rapport aux enjeux en lien avec ces deux sujets. Par ailleurs, l'approche plus globale en développement social permettra de mieux cibler les besoins des personnes handicapées dans une perspective d'intersectionnalité, c'est-à-dire en considérant les caractéristiques multiples des personnes handicapées (genre, origine ethnique, âge, etc.) en les appréhendant ensemble plutôt que de façon isolée comme c'est souvent le cas. Cette façon de faire devrait permettre une meilleure réponse aux enjeux touchant les personnes handicapées.

Élaboration du plan d'action 2022

Le Plan d'action 2022 a été rédigé suite à diverses rencontres de discussion et de priorisation qui ont été faites au courant de l'année. Des rencontres ont donc eu lieu avec des représentants de chacune des 12 directions de la Ville de Terrebonne afin de mettre à jour les mesures permanentes, faire le suivi des mesures prévues pour 2021 et cibler celles à déployer en 2022. Par la suite, une invitation a été envoyée à l'ensemble des organismes intervenant auprès des personnes avec un handicap afin de discuter avec eux du plan d'action de la Ville. L'exercice nous aura permis de rencontrer des intervenants qui ont pu nous aider à bonifier et corriger les objectifs et mesures ciblés par la Ville.

Des rencontres pour la rédaction du plan d'action en développement social nous permettront également d'aborder le sujet de l'accessibilité étant donné que ce dernier fait partie des enjeux prioritaires à la Ville de Terrebonne.

Les membres de la Commission du développement social et communautaire ont validé l'ensemble de la démarche et des résultats, et ont dûment recommandé l'adoption du Plan d'action auprès du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne.

Note au lecteur : les tableaux des pages suivantes ont été créés en respect des normes relatives aux documents accessibles proscrivant, notamment, la fusion de cellules et suggérant plutôt d'utiliser une couleur de police plus pâle pour rappeler l'objet à laquelle la nouvelle information s'applique.

Plan d'action 2022

1. Accessibilité

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Indicateurs de résultats
Beaucoup de parcs et de sentiers de la Ville de Terrebonne comportent des aménagements, équipements et installations qui ne sont pas accessibles à tous.	Améliorer l'accessibilité des parcs et des sentiers de la Ville.	Développer un guide établissant les normes des aménagements, des équipements et des installations des parcs et sentiers de la Ville afin de s'assurer de leur accessibilité lors de futurs travaux.	Direction du loisir et de la vie communautaire.	Le guide est rédigé et adopté par la Ville.
Beaucoup de parcs et de sentiers de la Ville de Terrebonne comportent des aménagements, équipements et installations qui ne sont pas accessibles à tous.	Améliorer l'accessibilité des parcs et des sentiers de la Ville.	Entamer la planification d'aires de jeux accessibles dans nos parcs.	Direction du loisir et de la vie communautaire.	Une aire de jeux respectant les normes d'accessibilité a été planifiée pour le parc Philippe-Villeneuve.
Il est parfois difficile de bien connaître et comprendre les	Améliorer la gestion de l'intégration des jeunes ayant des	Acheter et utiliser l'application Web métaPRISME visant à	Direction du loisir et de la vie communautaire.	La Ville utilise l'application lors de

besoins des jeunes avec des besoins particuliers dans les camps de jour de la Ville.	besoins particuliers dans notre camp de jour.	optimiser la gestion de l'intégration des jeunes ayant des besoins particuliers		l'inscription des jeunes.
Il est parfois difficile de bien connaître et comprendre les besoins des jeunes avec des besoins particuliers dans les camps de jour de la Ville.	Améliorer la connaissance des besoins particuliers des personnes fréquentant les camps de jour.	Développer des liens avec les intervenants scolaires des jeunes fréquentant le camp de jour.	Direction du loisir et de la vie communautaire.	Un intervenant répondant scolaire est ciblé pour chacun des jeunes du camp de jour.
Certains jeunes avec des besoins particuliers n'ont pas accès au camp de jour pour des raisons financières.	Développer une entente avec le CISSSL pour le financement du camp de jour pour les jeunes avec des besoins particuliers.	Planifier une rencontre avec la direction du CISSS de Lanaudière afin de discuter de la situation et des besoins de la Ville et des jeunes pour le camp de jour.	Direction du loisir et de la vie communautaire.	Une rencontre a eu lieu avec la direction du CISSS de Lanaudière concernant notre camp de jour.
Les candidats présentant une dyslexie ou autre trouble d'apprentissage peuvent rencontrer différentes difficultés	Offrir aux candidats qui le nécessitent des accommodements lors des processus d'embauche.	Offrir la possibilité aux candidats présentant une dyslexie ou autre trouble d'apprentissage plus de temps lors des tests écrits lors du	Direction des ressources humaines	Les candidats présentant une dyslexie ou autre trouble d'apprentissage ont plus de temps pour le test écrit lors du

lors du processus d'embauche de la Ville.		processus d'embauche.		processus d'embauche.
---	--	--------------------------	--	--------------------------

2. Communications et information

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Indicateurs de résultats
Les personnes handicapées sont souvent peu au fait des mesures de la Ville qui leur sont destinées.	Améliorer la diffusion du plan d'action de la Ville pour les personnes handicapées.	Diffuser le plan d'action de la Ville via les réseaux sociaux et les organismes communautaires.	Direction des relations avec les citoyens et les communications.	Le plan d'action pour les personnes handicapées de la Ville est connu des citoyens et plus particulièrement, des personnes vivant avec un handicap.
Les personnes handicapées ne connaissent pas tous les organismes et les services qui leur sont destinés.	Faire connaître davantage les organismes offrant des services aux citoyens avec des besoins particuliers.	Mettre en évidence les organismes qui offrent des services aux personnes ayant des besoins particuliers dans les publications Facebook soulignant les journées de sensibilisation aux différents handicaps ou incapacités.	Direction des relations avec les citoyens et les communications.	Les informations sur les organismes offrant divers services aux personnes ayant des besoins particuliers sont publiées lorsque la Ville souligne les journées de sensibilisation aux différents handicaps ou incapacités.
Les personnes handicapées ne connaissent pas tous les organismes et les	Faire connaître davantage le service de transport adapté offert sur notre territoire	Ajouter les liens vers le service de transport adapté sur notre site Web.	Direction des relations avec les citoyens et les communications.	Les citoyens trouvent le lien vers le service de transport adapté sur la section transport du site Web de la Ville.

services qui leur sont destinés.				
Le site Web de la Ville de Terrebonne a différentes lacunes au niveau de son accessibilité.	Améliorer l'accessibilité de notre site Web.	Exiger du fournisseur de services pour la réalisation du nouveau site Web de la Ville de respecter les meilleures pratiques en matière d'accessibilité.	Direction des relations avec les citoyens et les communications.	Le nouveau site Web de la Ville respecte les normes d'accessibilité.
Le site Web de la Ville de Terrebonne a différentes lacunes au niveau de son accessibilité.	Améliorer l'accessibilité de notre site Web.	Animer des groupes de discussion avec des citoyens afin d'entendre leurs commentaires sur le site Web actuel et mieux comprendre leurs besoins.	Direction des relations avec les citoyens et les communications	La Ville de Terrebonne connaît et comprend les besoins de ses citoyens en matière d'accessibilité pour son site Web.
Méconnaissance de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, qui inclue les personnes handicapées.	Faire connaître le programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué à la Ville de Terrebonne.	Sensibiliser le personnel par la diffusion d'information en lien avec la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi	Direction des ressources humaines	De l'information en lien avec la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi est diffusée régulièrement à l'ensemble des employés.
Méconnaissance de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, qui	Rappeler au personnel des ressources humaines responsable	Communiquer de l'information et discuter du sujet lors	Direction des ressources humaines	Un point d'information a été ajouté aux rencontres d'équipe.

inclue les personnes handicapées.	de la dotation, les orientations et les mesures prises en lien avec la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi.	des rencontres d'équipe.		
-----------------------------------	---	--------------------------	--	--

3. Sécurité

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Indicateurs de résultats
Le répertoire des lieux de résidence où habitent des personnes handicapées n'a pas été mis à jour depuis quelque temps ce qui réduit l'efficacité de l'intervention en cas d'urgence auprès de ces personnes.	Mettre à jour le répertoire des lieux de résidences où habitent des personnes handicapées.	Effectuer un suivi téléphonique pour confirmer l'information dans le répertoire actuel.	Direction de l'incendie	Les personnes inscrites dans le répertoire actuel ont été jointes afin de confirmer leur résidence actuelle.
Le répertoire des lieux de résidence où habitent des personnes handicapées n'a pas été mis à jour depuis quelque temps ce qui réduit l'efficacité de l'intervention en cas d'urgence auprès de ces personnes.	Mettre à jour le répertoire des lieux de résidences où habitent des personnes handicapées.	Faire des publications sur les réseaux sociaux afin d'informer la population de l'existence du répertoire et inciter les personnes handicapées à s'inscrire	Direction de l'incendie Direction des relations avec les citoyens et les communications	La population est informée de l'existence du répertoire.
Les personnes en situation de crise ont	Faciliter l'intervention de ressources	Conclure une entente avec le CISSS de	Direction de la police	Une entente est conclue et permet

parfois de la difficulté à obtenir une aide immédiate et appropriée.	spécialisées en santé mentale lors de situations de crise	Lanaudière afin d'améliorer la collaboration lors des situations de crise		d'améliorer la collaboration du CISSS de Lanaudière avec la Direction de la police lors des situations de crise.
--	---	---	--	--

4. Engagement citoyen et participation sociale

Obstacle et observations	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsable(s)	Indicateurs de résultats
Les employés en situation de handicap sont sous-représentés au sein de l'administration municipale.	Évaluer la possibilité de collaborer avec un organisme afin d'encourager l'insertion en emploi de personnes handicapées.	Procéder à la mise en place d'un programme pour accueillir des personnes handicapées à la Direction du loisir et de la vie communautaire ainsi que de la Police.	Direction du loisir et de la vie communautaire	Des personnes handicapées occupent différentes fonctions au sein de la Ville dans le cadre d'un programme d'insertion.

Remerciements

La Ville de Terrebonne remercie de leur contribution les personnes suivantes :

Élaboration du Plan d'action 2021 :

Mme Andrée-Anne Lacasse, Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

Mme Mélissa Marcil, Les Répits de Gaby

Mme Hélène Fortin, Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord

Mme Mélissa Marcil, Les Répits de Gaby

Mme Chloé Morissette, Association des devenus sourds et malentendants du Québec – secteur des MRC L'Assomption et Les Moulins

Mme Lyne Valcourt, la Rose-bleue

Membres du comité de suivi de la démarche d'élaboration de la politique de développement social :

Mme Nathalie Lepage, conseillère municipale (district 9), présidente de la commission du développement social et communautaire, et présidente du comité de suivi, Ville de Terrebonne

Mme Edith Juneau (coordination du comité), conseillère en développement de politique, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Hélène Beaudry, attachée politique, Cabinet du maire

Mme Marie-Ève Couturier, conseillère municipale (district 7), membre de la commission du développement social et communautaire

Mme Sonia Déry, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Valérie Doyon, conseillère municipale (district 6), membre de la commission du développement social et communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Huguette Dubé, directrice, Lachenaie Action Jeunesse

M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint – services de proximité, Ville de Terrebonne

Mme Hélène Fortin, directrice, Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord

Mme Valérie Braun, organisatrice coopérative, Démarche territoriale moulinoise Solidaires Chez-Nous

M. Antonio Ciarciaglino, directeur, Office municipal d'habitation Lanaudière-Sud

Mme Anna Guarnieri, conseillère municipale (district 4), membre de la commission du développement social et communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Annie Hevey, conseillère aux activités, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Hassiba Idir, directrice, Aminate

Mme Sara Jarnier, conseillère au développement social, MRC Les Moulins

M. Jean-François Joly, directeur général adjoint, Centre de services scolaire des Affluents

Mme Chantal Lalonde, directrice, Table des partenaires du développement social de Lanaudière

Mme Suzanne Lepage, membre, Cité GénérAction 55+

Mme Marilyn Lesieur, directrice, Zone ados

M. Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Joëlle Paiement, conseillère en développement social, Direction du loisir et de la vie communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Kim Payette-Chapleau, conseillère en communication, Direction des relations avec les citoyens et des communications, Ville de Terrebonne

Mme Manon Massé, directrice générale, Uniatox

M. Robert Morin, conseiller municipal (district 10), vice-président de la commission du développement social et communautaire, Ville de Terrebonne

Mme Geneviève Morissette, coordonnatrice, Le Trajet

Mme Marie-Ève Plante, directrice, Les Œuvres de Galilée

Mme Isabelle Provencher, directrice adjointe, départements d'enseignement et relations avec la communauté, Cégep de Lanaudière à Terrebonne

M. Éric Savard, capitaine, Direction de la police, Ville de Terrebonne

M. François Savoie, directeur, La Hutte - hébergement d'urgence

Mme Nathalie Simard, chargée de projets, Espace MUNI

Références

CISSS DE LANAUDIÈRE, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE, SERVICE DE SURVEILLANCE, RECHERCHE ET ÉVALUATION (2017). Enfants de moins de 18 ans bénéficiant du supplément pour enfant handicapé, version juin 2017.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2018). Portail de l'Infocentre de santé publique, Proportion d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (MEES), version juillet 2018.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017). Estimations effectuées à partir des taux de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 (Institut de la statistique du Québec, 2015) et des données populationnelles sur les municipalités de l'Institut de la statistique du Québec (2017).

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017). Estimations effectuées à partir des taux de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 (Camirand et autres 2010) et des données populationnelles sur les municipalités de l'Institut de la statistique du Québec (2017).

VILLE DE TERREBONNE (2020). Plan stratégique 2021-2025
<https://www.ville.terrebonne.qc.ca/plan-strategique-2021-2025>

[Politique en développement social de la Ville de Terrebonne](#)